



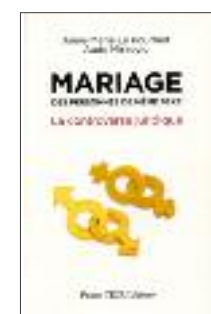
« L'homme n'est rien d'autre que ce qu'il se fait. »
J.-P. Sartre

L'idéologie du gender : ...cheval de Troie de la décivilisation

Cette étude – précédée de “Les lendemains du mariage Gay” ICI, et “Le concept de gender, manipuler le langage pour nier la personne” – stigmatise la subversion de la pensée qui seule rend imaginable, au nom du principe de non-discrimination, le mariage gay, frauduleusement appelé “mariage pour tous”.

Ces réflexions sont inspirées :

- d'une part, par l'étude des Actes du Colloque des 17 et 18 septembre 2011 – organisé par l'Observatoire du diocèse Fréjus-Toulon – consacré à la “Théorie du genre”, auxquels ont participé, entre autres, Juristes, philosophes, spécialistes en psychiatrie sociale.
- d'autre part, par “Mariage des personnes du même sexe”, par Anne-Marie Le Pourhiet et Aude Mirkovic, publié aux éditions Téqui en 2013, et “Les lendemains du mariage gay”, par Thibaud Collin, publié chez Salvator en 2012.
- et enfin, les actes du colloque “La famille, un atout pour la société”, par l'Académie d'Éducation et d'Études sociales” parus en 2013, chez François-Xavier de Guibert.



Je vous propose d'analyser, autant qu'il est possible, l'idéologie du gender, et d'en dégager les enjeux. Je n'emploie pas le mot anglais gender par snobisme, mais parce que le gender anglais et le genre français n'ont pas le même sens. Mais une fois clarifié le sens du gender, j'utiliserai aussi, pour des raisons de facilité, le mot français.

Judith Butler, une des grandes prêtresses du gender, qui fut professeur de littérature et de

rhétorique à l'université de Berkeley, a écrit en 1990: *Gender trouble, trouble dans le genre*, qui n'a été publié en France qu'en 2005.

Elle y définit le gender dans un langage abscons qui est quand même très significatif: « *Le genre est culturellement construit indépendamment de l'irréductibilité biologique qui semble attachée au sexe... On ne peut pas dire qu'un genre découle d'un sexe d'une manière ou d'une autre* ».



En langage décodé, cela veut dire qu'il y a bien un sexe biologique (« l'irréductibilité biologique »), mais que le genre n'en découle pas forcément, puisqu'un corps sexué peut donner plusieurs genres : hétérosexuel, homosexuel, bisexuel, transsexuel... Il y a la nature (sexe biologique) et il y a la culture, qui ne correspond pas forcément à la nature, mais au penchant de chacun (l'orientation sexuelle), ou, mieux encore, au choix indépendant de toute nature (identité sexuelle). En bref, on ne devient pas ce que l'on est, comme la fleur développe le bourgeon, mais on se construit à sa guise.

J'essayerai donc, dans cette perspective, de développer trois points :

- 1- L'origine historique et sémantique du gender
- 2- Le déni du réel auquel il conduit et le recours au droit pour s'opposer à la nature
- 3- Les conséquences de ce déni du réel, et l'école comme moyen privilégié d'entériner ce déni.

Pour cela, je m'appuierai sur quelques livres récemment parus, que j'aurai l'occasion de citer, et que je vous conseille de lire :

- Les actes du colloque organisé en septembre 2011 par l'Observatoire socio-politique du diocèse Fréjus – Toulon, avec pour titre : *La théorie du gender, vers une nouvelle identité sexuelle ?* paru chez Lethielleux.
- *Les lendemains du mariage gay* par Thibaud Collin, paru chez Salvator en juillet 2012.
- *Mariage des personnes du même sexe, la controverse juridique*, d'Anne Marie Le Pourhiet et Aude Mirkovic, paru chez Téqui en janvier 2013.
- *La famille, un atout pour la société*, qui rassemble les actes d'un colloque organisé en novembre 2012 par l'AES (Académie d'édu-

cation et d'études sociales) paru en mai 2013 chez François Xavier de Guibert.

I – L'origine historique et sémantique

• Historique

L'idéologie du gender ne s'est pas d'abord définie et imposée comme telle. Elle a pris auparavant les traits de la lutte contre la discrimination et pour l'égalité, mots d'ordre qui désormais dévalorisent tout autre critère.

Son origine lointaine vient des Lumières du XVIII^{ème} siècle français et du séisme de la Révolution française, avec la conception du citoyen – individu égal et indifférencié. Puis les mouvements féministes radicaux, surtout américains, ont pris le relais, dans les années soixante / soixante-dix. Partis de l'idée d'inégalité insupportable entre l'homme et la femme, ils ont, suivant le schéma néomarxiste, substitué la lutte des sexes à la lutte des classes. La relation homme – femme est donc perçue en termes de rivalité, l'homme supérieur, dominant, oppresseur, la femme inférieure, dominée, opprimée.

Ce qui historiquement n'est sans fondement.

Si, au Moyen-Âge, les femmes jouissaient d'une certaine liberté – je vous invite à lire le petit livre de Régine Pernoud, *Pour en finir avec le Moyen-Âge*, les philosophes du XVIII^{ème} siècle les considèrent généralement comme inférieures. Deux citations : quand Madame du Châtelet, maîtresse de Voltaire, mourut Voltaire affirma : « *j'ai perdu un ami de vingt-cinq années, un grand homme qui n'avait de défaut que d'être une femme* ». Et Rousseau : « *La recherche des vérités abstraites et spéculatives n'est pas du ressort des femmes* ».



Mais au lieu de conquérir une égalité dans la différence et la complémentarité, les féministes ont considéré qu'il n'y a pas de différence sans inégalité – ce qui est devenu aujourd'hui un paradoxe dans une société où l'on ne jure que par l'acceptation de la différence et de la diversité – Et donc, puisque la différence sexuelle fait perdurer la soumission de la femme à l'homme, il faudra conquérir l'égalité par la non-différenciation sexuelle, et en finir, non seulement avec le privilège masculin, mais avec la distinction même des sexes.

• Sémantique

Cette insurrection féministe est relayée par la manipulation du langage. En français, le sexe exprime le sexe biologique et aussi le groupe social homme – femme. En anglais, "sex" désigne le sexe biologique et gender le groupe social homme ou femme. Les deux ne se confondent pas et peuvent même s'opposer, puisque le gender est la perception subjective que la personne a d'elle-même. Ainsi, ce qu'on appelle « *gender equality* » est mal traduit par « *égalité des sexes* », mais doit se comprendre à la lumière de la théorie du genre, selon laquelle on choisit son identité sexuelle: je ne suis pas ce que je suis, mais je suis ce que je décide d'être: hétéro, homo, bi ou trans. Dans les années soixante-dix, le professeur Jean Carbonnier, protestant convaincu et maître d'œuvre des réformes en droit de la famille, déclarait: « *A chacun sa morale, à chacun son droit* ». Avec le gender, on va encore plus fort: « *A chacun son genre, à chacun son être* ».

Dans le livre *La famille un atout pour la société*, Élisabeth Montfort, ancienne députée européenne, fait remarquer que, depuis que l'anglais a envahi les instances internationales,

le mode de penser anglo-saxon s'impose de plus en plus. Or, dit-elle, l'approche anglo-saxonne pratique volontiers la culture de la dissociation: de même que le sexe et le genre sont disjoints, la parenté, c'est-à-dire la réalité biologique du fait d'être parent, est disjointe de la parentalité, c'est-à-dire l'exercice de l'autorité parentale, même si biologiquement on n'est pas parent.

Un autre intervenant, Dominique Folscheïd, remarque que le clivage entre les faits et les valeurs est typique de la philosophie anglo-saxonne, et fait remonter ce clivage à David Hume, philosophe écossais du XVIII^{ème} siècle.

II – Le déni du réel et ses racines philosophiques

• Déni du réel

A la racine de l'idéologie du genre, il y a bien un véritable déni du réel. Dans le livre *Le mariage des personnes de même sexe, la controverse juridique*, les auteurs établissent ceci, qui semble une évidence: « *Le droit ne classe pas les personnes en fonction de leurs désirs, mais en fonction de ce qu'elles sont* ».

Sylvianne Agacinski, l'actuelle épouse de Lionel Jospin, avait exprimé la même idée en 2007 au sujet de l'égalité entre homos et hétéros: « *Il s'agit d'une fiction car ce n'est pas la sexualité qui a jamais fondé le mariage, mais d'abord le sexe, c'est-à-dire la distinction anthropologique des hommes et des femmes* ». Retenons bien ce mot de « *fiction* ». Car pour certains idéologues, qu'on appelle constructivistes, c'est le réel et la nature qui sont des fictions. Michel Foucault, par exemple, déclarait vouloir « *se débarrasser d'une référence à la nature, la « fictionner »* ». Si bien que les



partisans d'une indifférenciation originaire du genre humain stigmatisent eux-mêmes comme « *idéologique* » toute reconnaissance d'un donné antérieur à la volonté des individus et qui limiterait leurs désirs.

Ainsi le mariage dit pour tous est le cheval de Troie de l'idéologie du gender, puisqu'il dénie toute légitimité à la distinction entre les hommes et les femmes. Il se heurte à une difficulté apparemment insurmontable, à savoir que la fécondité est la source obligée de la famille: il faut un homme et une femme pour faire des enfants. Mais il contourne l'obstacle par la possibilité d'avoir des enfants par PMA ou GPA. Puisque ce qui est techniquement possible est moralement permis, on fabriquera des enfants qui au lieu d'être sujets de droits, deviendront objets de désir. L'arme dialectique étant de condamner d'avance toute discussion, toute protestation, sous l'accusation d'homophobie et de discrimination.

Ainsi, une psychanalyste, Monique Vacquin, a dit que le phénomène PMA était la plus grande révolution survenue dans l'humanité depuis Adam et Ève. Pourquoi? Parce que ce qui était absolument incontournable a été contourné: il est désormais possible d'avoir des enfants sans relation sexuelle. En mai 1968, la question était « *comment faire l'amour sans faire d'enfants?* » A partir de 1978 (année de naissance de Louise Brown, premier bébé-éprouvette) la question devient: « *Comment faire des enfants sans faire l'amour?* »

Fait donc *famille* qui veut, comme on veut, avec qui on veut. Ainsi, la marque de vêtements Etam présentait une affiche où un enfant disait « *Comme disent mes deux mamans, la famille, c'est sacré* ». La famille devient une auberge espagnole, et le mot « *sacré* » introduit l'élément transgressif qui montre bien que le

but poursuivi est la disparition de la famille naturelle.

Ce qui est en jeu ici, c'est la remise en cause radicale de la personne humaine. Judith Butler dans son livre *Trouble dans le genre*, dit « *voyager à l'intérieur de son sexe* », et que « le corps est une matière neutre ». S'inspirant des constructivistes Foucault, Deleuze, Derrida, elle dénie à la nature toute réalité et toute légitimité. Pour elle, il ne s'agit pas de reconnaître le réel et de faire avec, mais de le produire: c'est ce qu'elle appelle le « *langage performatif* ». Le réel est soumis à la force de conviction du langage, c'est lui qui forgera un nouveau réel.

Dans le livre *La théorie du gender, vers une nouvelle identité sexuelle?* le philosophe Michel Boyancé a fait une remarquable intervention sur la personne humaine, que je vous résume. Si la personne humaine est en partie déterminée par les « *identités sociales* », milieu familial, professionnel, etc., elle est aussi une essence, dont le philosophe Boèce du cinquième siècle après J.-C. (480 – 524) a donné la meilleure définition: « *la personne est une substance individuée de nature raisonnable* ». Elle n'est donc pas pure indétermination, elle n'est pas n'importe quoi!

Et justement Judith Butler refuse cet être substantiel qu'est la personne humaine: elle consacre une dizaine de pages de son livre à la critique de la « *métaphysique de la substance* ». Boyancé résume très bien la pensée de Butler: « *La personne humaine n'est pas pour elle un être substantiel, elle est une réalité mouvante, changeante, une réalité d'exode* ».

Le déni du réel assumé, « *décomplexé* », puise ses racines dans l'athéisme heideggérien vulgarisé par Jean Paul Sartre dans L'existentialisme est un humanisme: « *il n'y a pas de*



nature humaine, dit Sartre, parce qu'il n'y a pas de Dieu pour la concevoir ». Il ne part pas de l'hypothèse de l'existence ou de la non-existence de Dieu, mais du postulat exigé par l'orgueil: il n'y a pas de nature parce que je suis ce que je veux être. Autrement dit, pour Sartre, « *l'existence précède l'essence* », « *l'homme n'est rien d'autre que ce qu'il se fait* ». Il n'est pas allé jusqu'au gender, pas plus que sa compagne et complice, Simone de Beauvoir, quand elle écrit « *On ne naît pas femme, on le devient* ». Elle n'aurait pas dit « *on devient ce que l'on veut* » ; mais le gender est dans la logique sartrienne.

• **Le droit contre la nature**

Alors, pour rendre opérationnel un tel déni du réel et de la nature, les idéologues du gender recourent au droit. Ils demandent au droit de corriger la nature. Puisque l'égalité n'est pas donnée par la nature, ils demandent, contre la nature, de rendre, par la loi, égal ce qui est inégal. Ainsi, Thibaud Collin explique que la conception même du droit a changé. Traditionnellement, le droit « *était un juste partage dans un rapport social, attribuer à chacun son jus* », c'est-à-dire non l'égalité illusoire et menteuse, mais l'équité et la justice, qui supposent des rapports sociaux.

A cette conception s'est substituée une autre: le droit est déterminé comme un pouvoir individuel, l'attribut de l'homme isolé. L'équivalence est actuellement établie entre injustice et discrimination. Et Thibaud Collin conclut: « *L'hypothèse que le principe de non-discrimination tient lieu de figure actuelle du droit naturel... est une subversion du droit naturel* ».

Or, pour les groupes de pression que sont les féministes radicales et le lobby gay, les instances européennes et internationales sont des

lieux stratégiques pour imposer un nouveau vocabulaire et un nouveau droit.

Ainsi, au *sommet de Pékin* sur la femme, qui s'est tenu en 1995 avec la participation de 189 pays, et sous l'égide de l'ONU, le terme gender a été utilisé pour la première fois. Voici sa conclusion: « *La déclaration... reflète l'engagement de la communauté internationale au service de la promotion de la femme... en veillant à ce qu'une perspective de genre soit appliquée à toutes les politiques et à tous les programmes aux niveaux national, régional et international* ».

La *Convention européenne des droits de l'homme*, en son article quatorze, « *prohibe toute discrimination fondée sur n'importe quel critère comme le sexe, la couleur, la langue, la religion, l'appartenance à une minorité nationale* », et la *Charte des droits fondamentaux* en son chapitre trois proclame l'égalité entre l'homme et la femme, et le principe de non-discrimination. Or, la notion de discrimination est extrêmement élastique, et en 2000, cette Charte a retenu, pour la première fois, « *l'orientation sexuelle* » comme critère de discrimination. Le gender remplace le mot « *sexe* » jugé trop réducteur et l'on parle désormais d'identité de genre, d'égalité du genre, de gender mainstreaming – expression non traduite et qui signifierait à peu près « *approche intégrée de la dimension de genre* ».

Le droit de la famille est ainsi dominé par des instances qui lui sont supérieures, puisque la *Cour européenne des droits de l'homme*, organe juridictionnel créé par la Convention, a compétence pour traiter les recours portés contre un État membre du Conseil de l'Europe qui ne respecterait pas les droits et les libertés contenus dans la Convention.

Dans ces textes, la famille n'est plus un groupe doté d'un intérêt commun et contri-



quant au bien commun, mais un lieu où s'épanouissent les droits et les désirs individuels

Vous vous rappelez les charmantes mariannes des manifs pour tous: elles brandissaient le Code civil comme une parade indiscutable au mariage homosexuel. Or, le Code civil lui-même évoque rarement la famille. Son article 203 stipule que « *les époux contractent ensemble, dans le mariage, l'obligation d'entretenir et d'éduquer leurs enfants* », ce qui sous-entend la famille comme l'union d'un homme et d'une femme avec comme finalité des enfants. Mais la devise révolutionnaire « *liberté, égalité, fraternité* » peut pénétrer à l'intérieur de la famille et la faire exploser, car la famille est naturellement hiérarchique, et la liberté et l'égalité poussées à bout transforment les membres d'une famille en individus. Si bien qu'Ernest Renan, à propos du Code civil, affirmait qu'il « *semble avoir été fait pour un citoyen idéal naissant enfant trouvé et mourant célibataire et sans descendance* ».

Les auteurs de *La controverse juridique* évoquent Cambacérès et ses travaux préparatoires du Code civil: le mariage n'y est pas défini comme une institution, mais comme une convention et un contrat, et Thibaud Collin remarque justement: « *Ce que les sociologues ont appelé la désinstitutionnalisation propre aux sociétés individualistes a rendu facultatif le lien mariage – famille* ».

III – Les conséquences du déni du réel et l'école comme moyen d'enterrer ce déni

Et, j'en viens au troisième et dernier point: les conséquences du déni du réel qu'implique le gender, et le moyen et le lieu de ce déni, à savoir l'école, telle que la rêvent nos ministres

Vincent Peillon, Christine Taubira, ou encore Najat Vallaud-Belkacem.

• Conséquences

Lors du colloque de Fréjus – Toulon, des psychiatres et des psychanalystes, Jean Paul Mialet, Mgr Tony Anatrella, ont démontré que la théorie du gender est une violence. Violence à l'égard de soi-même, car elle engendre l'angoisse dans l'impossibilité de se cerner soi-même et de savoir qui on est, violence dans la volonté d'éradiquer toute différence sexuelle, violence à l'égard d'autrui dans la volonté de voir dans l'enfant, non un sujet de droit, mais un objet de désir. Violence enfin à l'égard des enfants, quand on s'acharne à éradiquer chez eux l'identité masculine ou féminine.

Ainsi, Najat Vallaud-Belkacem, mère de jumeaux de cinq ans, fille et garçon, a confié à la presse people qu'« *elle s'employait chaque jour à déconstruire en eux les stéréotypes féminins et masculins* ». Caroline Fourest, passionaria du féminisme, et lesbienne, renchérit: « *Prétendre qu'un enfant nait d'un père et d'une mère, c'est arrogant* ». Mais la nature arrogante sait prendre sa revanche. Un scientifique américain remarquait: « *il doit y avoir un gène de la bagnole sur le chromosome Y!* »

• L'école

D'où la nécessité de l'école pour contrer les inclinaisons spontanées de la nature.

Il vaut la peine de lire les livres de Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale: *La révolution française n'est pas terminée*, publiée au Seuil en 2008, et son livre programme de février 2013, *Refondons l'école*. Voici ce qu'il écrit dans le premier: « *L'école doit opérer ce miracle de l'engendrement par lequel l'enfant, dépouillé de ses attaches préépublicaines, va s'élever jusqu'à devenir citoyen, sujet auto-*



nome. *C'est bien une nouvelle naissance, une transsubstantiation qui opère dans l'école et par l'école, cette nouvelle église, avec son nouveau clergé, sa nouvelle liturgie, ses nouvelles tables de la loi*». Malraux disait que la Révolution jouait le rôle que joua jadis la vie éternelle. Nous y sommes. Il y a dans le texte et les intentions de Peillon une véritable rivalité mimétique avec l'Église catholique: miracle de l'engendrement, nouvelle naissance, transsubstantiation, etc. il s'agit bien, sur les ruines du christianisme, de produire un autre enfant, un autre homme programmé par l'État. On est en droit de parler d'une dérive totalitaire.

Dans *Refondons l'école*, il affirme sa volonté de « *s'appuyer sur la jeunesse pour faire évoluer les mentalités* », notamment par le biais d'une éducation au respect de la diversité des orientations sexuelles et donc « *la lutte contre les stéréotypes de genre et l'homophobie doit être menée avec force à tous les niveaux de l'enseignement* ». Les enfants seront donc autant de petits gardes rouges chargés d'imposer la nouvelle morale.

Quelle morale? Pas la bonne vieille morale de nos pères, selon la formule de Jules Ferry, mais une morale qui vise « *à arracher l'élève à tous les déterminismes, familial, ethnique, social, intellectuel... et à sensibiliser les élèves au caractère vivant et évolutif des valeurs démocratiques... car le but de l'école républicaine a toujours été de produire un individu libre* ».

Notez que la garde des Sceaux ne dit pas autre chose. À l'Assemblée, Christiane Taubira a proclamé « *Dans nos valeurs, l'Éducation vise à arracher les enfants aux déterminismes sociaux et religieux, et à en faire des citoyens libres* ». On peut s'interroger sur cette liberté balisée, programmée, interdite en dehors des voies étroites tracées par les idéologues.

Pratiquement, les choses ne sont pas allées toutes seules pour imposer à l'école l'idéologie du genre, et elles ne datent pas de Vincent Peillon. Je vais essayer de vous en donner quelques jalons.

Dès la rentrée 2011, le concept de genre est arrivé dans les manuels de Première de S.V.T. (sciences de la vie et de la terre).

Quelques exemples – Hachette: « *Si le sexe biologique nous identifie mâle et femelle, ce n'est pas pour autant que nous pouvons nous qualifier de masculin et de féminin* ». Nathan et Bordas promeuvent, avec le gender, une anthropologie alternative. Nathan accuse « *les sociétés qui forgent des modèles et des normes associés au féminin et au masculin* », si bien que les enfants vont « *reproduire les stéréotypes sans s'en rendre compte* ». Bordas accuse « *le groupe social qui valorise le couple hétérosexuel* », si bien que « *la majorité des jeunes apprennent des scénarios hétérosexuels* ». Il y a là un retournement de vocabulaire: ce qui est naturel est appelé stéréotype, et les enfants reproduisent ces stéréotypes imposés par la société.

Notez que nous sommes alors en 2011, sous la présidence de Nicolas Sarkozy. 80 députés UMP réclament le retrait de ces manuels à leur propre gouvernement. Réponse de Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale: « *Le ministre de l'Éducation nationale n'est pas chargé d'éditer les manuels. Il est chargé de rédiger les programmes* ». Or, dans ces programmes, il y avait un chapitre intitulé « *Devenir homme ou femme* » et « *Vivre sa sexualité* », et la circulaire ministérielle précisait: « *On saisira l'occasion d'affirmer que si l'identité sexuelle et les rôles sexuels dans la société avec leurs stéréotypes, appartiennent à la sphère publique, l'orienta-*



tion sexuelle fait partie, elle, de la sphère privée ». La voie était donc libre pour l'étude du gender. Quant à Vincent Peillon, au chapitre trois de son projet de refondation de l'école, il affirme : « *L'école assure les conditions d'une éducation à l'égalité de genre* ».

Parallèlement sont déposés, à l'Assemblée nationale, en février, mars et juin 2013, des amendements pour l'éducation à l'égalité de genre à l'école primaire. La députée PS Julie Sommaruga, s'en justifie ainsi : « *Il s'agit de substituer à des catégories telles que le sexe ou la différence sexuelle, qui renvoient à la biologie, le concept de genre qui montre que les différences entre les hommes et les femmes ne sont pas fondées sur la nature, mais historiquement construites et socialement reproduites* ». Finalement, les amendements furent retirés, Peillon craignant « *un débat idéologique qui déchaînera de mauvaises passions* ». Entre-temps, s'était constitué, à l'initiative de l'UNI, l'Observatoire de la théorie du genre qui avait lancé une campagne de pétitions contre ces amendements, et dont l'action continue.

Je ne sais pas où en sont actuellement les choses, mais je sais que dans les petites classes il arrive qu'on impose aux enfants des livres au titre significatif : *Papa porte une robe, Jean a deux mamans*, ou encore *Ma mère est une femme à barbe*, et que, profitant des nouveaux rythmes scolaires, on peut trouver dans les ateliers périscolaires des documents sur le genre destinés aux élèves de CP/CE1. Et dans l'édition 2013 du catalogue de Noël des magasins U, on trouve le petit garçon qui pouponne et joue à la dînette, et la petite fille qui trouvera son repas prêt lorsqu'elle rentrera du chantier où elle manipule grues et bulldozers.

Conclusion

En conclusion, on peut dire que la sournoiserie de ces idéologues, lorsqu'ils visent le public scolaire, consiste en deux points :

- 1- ils s'adressent aux enfants, qui ne sont pas armés pour se défendre.
- 2- dans le secondaire, ils introduisent la théorie du gender, non dans des manuels de philo où ils pourraient être matière à débat, mais dans les manuels de SVT, où elle est présentée comme une donnée scientifique, non matière à discussion.

Et le pouvoir de ces idéologues, c'est qu'ils s'inspirent des instances internationales pour lesquelles la théorie du gender s'inscrit dans la politique générale et obligatoire de non-discrimination, devenue le principe suprême du droit. Ainsi en Russie, la Douma ayant adopté en première lecture, à la quasi-unanimité, et à la demande des associations familiales et de l'Église orthodoxe, l'interdiction de la propagande homosexuelle, les institutions européennes ont affirmé que les lois russes violaient les droits de l'homme.

Les droits de l'homme ainsi conçus, ce n'est plus le respect de la personne humaine, puisque la personne humaine est elle-même contestée, mais c'est le droit de se construire et de se déconstruire à la manière d'un jeu de lego. Il s'agit bien là d'une dérive totalitaire, et donc d'une nouvelle mouture du précepte marxiste : « *il ne s'agit pas de connaître le monde, mais de le changer* ».

Beaucoup ont déjà éprouvé qu'après les grands soirs, les aubes sont navrantes. Alors peut-être – et ce sera le mot de la fin – faudrait-il opposer, aux idéologues révolutionnaires du genre, la sagesse d'un Camus, dont nous fêtons le centenaire de la naissance : « *non pas refaire le monde, disait-il, mais empêcher que le monde ne se défasse* ».

Danièle Masson